



École Saint-Rémi
16, rue Neveu
Beaconsfield (Québec) H9W 5B4
Téléphone : 514-855-4206



Trousse pour les parents

Procédure à suivre si vous croyez que votre enfant est victime de violence ou intimidation

Aller sur le site WEB de l'école Saint-Rémi à <http://www.csmb.qc.ca/saintremi> .

- Lire l'aide-mémoire 1 : pour comprendre et se comprendre
- Lire l'aide-mémoire 2 : pour différencier les cas d'intimidation avec les cas de conflits
- Lire l'aide-mémoire 3 : pour les parents
- Remplir le questionnaire pour les parents (à cocher)
- Remplir la fiche de signalement et la faire parvenir à Brigitte Cool par courriel à brigitte.cool@csmb.qc.ca ou l'imprimer et la remettre dans une enveloppe scellée pour la direction.

En attendant le suivi de l'école, rassurer votre enfant et veuillez ne pas contacter les parents des autres enfants impliqués.

Nous vous assurons qu'un suivi sera fait dans les plus brefs délais.

Merci de nous faire confiance.

La direction et le personnel de l'école Saint-Rémi

Aide-mémoire 1 : pour comprendre et se comprendre

Dans la littérature, les définitions de la violence sont nombreuses et diversifiées. Une démarche collective de prévention et de traitement de la violence ne saurait se faire sans d'abord convenir d'une définition commune. C'est aussi l'opinion de Bovay (2007) qui écrit : « Pour parler de la violence, pour agir contre la violence et pour éviter les malentendus, il faut absolument que nous puissions, chaque fois, définir ce que chacun appelle violence. » Une réflexion sur la violence, dans le but d'une intervention plus adéquate et concertée, nécessite d'abord qu'on distingue clairement certains thèmes. Parce qu'elles y sont étroitement liées, l'agressivité, la colère, les conflits, les incivilités ou l'indiscipline sont souvent confondues avec la violence. Contrairement à l'agressivité, à la colère, à la frustration et aux autres émotions, la violence n'est pas une réaction première de l'individu. Elle est l'aboutissement d'une série de manifestations qui, initialement, ne sont pas violentes¹.

Se doter de définitions cohérentes de la violence et de l'intimidation en milieu scolaire s'avère nécessaire en contexte d'intervention pour mieux les prévenir et les gérer, car la réaction et l'intervention des adultes résulteront de ces définitions et des représentations qu'ils s'en feront.

La violence

«Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.» LIP 2012

Sens de la définition

Définition

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer, en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

Sens

La personne qui commet une agression manifeste un pouvoir dans un rapport de force et exprime ce pouvoir ou le laisse paraître.
La personne commet une agression à dessein, elle a un projet et affiche une volonté. Les manifestations de violence peuvent être dirigées envers soi-même ou autrui. Elles peuvent produire des effets traumatisants chez la victime, les témoins et leur entourage.
Les effets de la violence peuvent être ressentis comme une agression, une domination, une oppression ou une destruction.
La violence peut se faire à des degrés divers et peut porter atteinte à l'individu sur les plans physique, social, matériel et psychologique ou le léser dans ses droits et libertés.

Comme pour la violence, il est important que la définition de l'intimidation soit opérationnelle, que l'on tienne compte également de la recherche dans le domaine, mais également qu'elle soit formulée dans des termes observables et mesurables pour savoir sur quoi intervenir pour suivre le phénomène et évaluer l'efficacité des interventions (Beaumont, 2012).

L'intimidation

«Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser; » LIP 2012

L'intimidation ne doit pas être tolérée et requière une intervention

L'intimidation se présente dans tous les contextes sociaux, culturels et économiques. Elle est un phénomène complexe et ses origines sont multiples. Comme les autres formes de violence, les comportements d'intimidation ne doivent pas être tolérés et nécessitent que l'on intervienne.

L'intimidation n'est pas un conflit (voir Annexe IB)

L'intimidation est une agression (rapport de force inégal) et non un conflit. Le terme conflit signifie choc, heurt. Il suggère la rencontre d'éléments qui s'opposent, d'une divergence entre deux individus, deux groupes, un individu et un groupe qui sont en relation parce que leurs intérêts, leurs objectifs, leurs valeurs, leurs méthodes, leurs rôles ou leurs idées s'opposent. Une bousculade, une bagarre, une insulte ou encore une menace isolée entre deux individus de force égale ne sont pas nécessairement considérés comme de l'intimidation.

¹ Matériel en lien avec ce contenu développé par l'équipe du plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école et disponible auprès de l'agent de soutien régional.

Les critères permettent de déterminer s'il est question ou non d'intimidation :

- Un acte de violence, avec l'intention ou non de faire du tort
- L'inégalité des pouvoirs entre celui qui intimide et celui qui est intimidé
- Des sentiments de détresse, dont le sentiment d'impuissance, de la part de l'élève qui subit de l'intimidation
- La répétition et la persistance de gestes agressifs.

L'intimidation peut se manifester de diverses façons

L'intimidation peut se retrouver dans diverses formes de violence comme l'homophobie, la discrimination raciale, la violence dans les relations amoureuses. Elle peut par exemple se manifester par les comportements suivants :

- Donner des surnoms, se moquer, narguer, humilier ou menacer l'autre, tenir des propos racistes ou sexistes.
- Frapper, asséner des coups de pied, pousser, cracher, battre à coups de poing, voler ou endommager des biens.
- Exclure du groupe ou isoler socialement, commérer ou lancer des rumeurs, ridiculiser l'autre, briser des amitiés.
- Utiliser le courriel, un message texte, le téléphone cellulaire, les sites Internet pour menacer, harceler, embarrasser, répandre des rumeurs, exclure du groupe, briser une réputation ou une amitié

L'intimidation indirecte

Elle s'organise au sein d'un groupe et vise la détérioration du statut social (ex. : rendre la personne moins populaire, l'isoler des autres) ou l'exclusion par le groupe de la personne visée. Ces comportements et attitudes sont souvent difficiles à percevoir.

Quelques exemples d'intimidation indirecte

- Commérer.
- Faire courir des ragots.
- Répandre des rumeurs, des médisances et des calomnies.
- Diffuser des secrets.
- Parler dans le dos ou écrire des méchancetés (graffitis, courriels, etc.).
- Ridiculiser, dénigrer, suggérer d'exclure une personne du groupe.
- Utiliser un langage non verbal (ex. : tourner le dos, murmurer et rouler les yeux) sont des attitudes à peine perceptibles, mais qui peuvent indiquer une situation de violence indirecte.

La cyberintimidation

Elle est de l'intimidation qui prend forme dans l'espace virtuel

- Elle peut se produire n'importe où et n'importe quand : l'espace virtuel est accessible en tout temps et presque en tout lieu.
- Elle peut rejoindre plusieurs témoins, ce qui permet la propagation des mots et des images instantanément, de façon illimitée et irréversible.
- Elle peut se produire en catimini et échapper à la supervision des parents, enseignants et autres adultes responsables.

Elle est particulièrement néfaste parce que l'espace virtuel peut :

- Avoir un effet de déresponsabilisation car l'auteur de l'agression peut nier les faits et ne pas reconnaître ses actes. Sans possibilité de prouver facilement le geste, la crainte de représailles diminue.
- Favoriser la dépersonnalisation et le manque d'empathie : étant face à un écran, l'auteur de l'agression a moins de retenue dans ses propos que s'il était face à sa victime et il ne peut voir les effets de ses gestes sur l'autre.

Elle peut se manifester par les comportements suivants :

- Menaces
- Insultes
- Rumeurs
- Usurpation d'identité
- Harcèlement
- Discrimination
- Dénigrement
- Diffamation
- Filature ou exclusion en ligne
- Flingue, (envoi d'un message incendiaire par cellulaire)
- Vidéolynchage
- Messages ou photos préjudiciables sur le téléphone cellulaire ou téléavertisseur
- Incitation au dévoilement de soi ou d'autres personnes

Le cyberintimidateur :

- peut croire qu'il peut rester inconnu.
- peut prétendre être quelqu'un d'autre.
- peut réagir spontanément sans prendre un temps de réflexion ou de jugement avant de passer à l'acte.

étant devant un écran, a encore moins de retenue dans ses propos que s'il était face à sa victime.

Aide-mémoire 2 : pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflit

Critères	Cas d'intimidation	Cas de conflit
Une intention ou non de faire du tort	L'intimidation est un rapport entre deux ou plusieurs élèves où l'un agresse l'autre volontairement ou non.	Le conflit est une opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence.
Une personne ou un groupe qui dominant	L'élève qui intimide veut gagner et pour ce faire s'impose à l'autre par la force. Celui ou ceux qui intimident ont un avantage sur celui qui est intimidé (par exemple, il est plus grand, plus vieux, plus populaire, ils sont plus nombreux).	Les élèves discutent vivement et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue. Les personnes sont sur un pied d'égalité.
Une présence de détresse et d'impuissance chez l'élève qui subit l'intimidation	Il en résulte une victime, puisque l'élève qui a été agressé a été mis dans l'impuissance. L'élève qui intime sent qu'il est en droit de recourir à la violence, mais il ne veut pas se faire prendre. Lorsqu'il se fait prendre, il se justifie (par exemple : déni, banalisation). L'élève qui subit l'intimidation se terre dans le silence, s'embrouille, voir assume les torts. On peut remarquer une retenue, une absence de liberté dans sa façon de se défendre ou d'argumenter.	Il n'en résulte aucune victime même si les deux peuvent se sentir perdants. Les personnes se sentent libres de donner leur version.
Une répétition des actes	Les actes d'intimidation se répètent. L'intimidation nécessite une intervention spécifique. La médiation n'est pas la première intervention à envisager.	Le conflit peut se poursuivre s'il n'est pas résolu. Le conflit se règle par la négociation ou la médiation.

Aide mémoire 3 : pour les parents²

PARENTS D'ÉLÈVE VISÉ

Comment reconnaître les signes lorsque votre enfant se fait intimider?

Une victime d'intimidation ne présentera pas nécessairement de blessures physiques. Pour pouvoir agir, vous devez rester attentif et à l'écoute de votre enfant afin de reconnaître les signes d'intimidation.

- Votre enfant présente-t-il des symptômes d'anxiété et de dépression (il semble triste, malheureux, facilement irritable)?
- Est-ce qu'il a soudainement perdu de l'intérêt pour des activités qu'il aimait?
- Son estime de soi est-elle faible (il ne se trouve pas bon à l'école, il se compare aux autres et les trouve meilleurs que lui)?
- Est-ce qu'il a peur de visiter certains endroits comme l'école, le centre commercial ou le terrain de jeu?
- A-t-il cessé brusquement d'aller sur Internet?
- Ses résultats scolaires ont-ils chuté sans explication?
- Est-ce qu'il vous dit souvent qu'il se sent malade, qu'il n'a pas envie d'aller à l'école?
- A-t-il des pensées suicidaires, des envies de fuir ou de décrocher?

→ Remplir le formulaire annexe A afin de vérifier si la situation en est bien une d'intimidation et non un conflit

Ces signes peuvent également se retrouver chez des élèves victimes d'autres formes de violence, par exemple l'homophobie ou la discrimination raciale.

Comme parent, vous pouvez agir.

Si vous apprenez que votre enfant est victime d'intimidation :

- Restez calme, votre enfant a besoin de réconfort.
- Prenez le temps de l'écouter.
- Demandez-lui de vous décrire la situation en détail.
- Ne le blâmez pas.

Comment pouvez-vous intervenir auprès de votre enfant?

- Parlez à son professeur ou au personnel de l'école, à son entraîneur ou à tout intervenant ou personne qui peut être au fait de la situation et qui peut aider votre enfant à la régler. Agissez tout de suite.
- Encouragez-le à dénoncer son ou ses agresseurs. Indiquez-lui qu'il n'y a rien de mal à le faire et qu'il faut du courage pour y arriver.
- Montrez que vous êtes avec lui et que vous allez l'aider à trouver une solution.
- Dites-lui d'éviter tout geste de représailles ou de vengeance qui pourrait se retourner contre lui.
- Encouragez-le, si c'est possible, à rester avec des amis sur lesquels il peut compter. En groupe, il risque moins de se faire intimider et sera plus en mesure de se défendre.
- Conseillez-lui d'éviter les endroits propices à l'intimidation lorsque c'est possible.
- Demeurez attentif au comportement de votre enfant et, après quelques jours, communiquez à nouveau avec les intervenants que vous avez contactés pour vous aider.
- Si la situation nuit au fonctionnement quotidien de votre enfant, demandez l'aide du psychologue, du psychoéducateur ou du travailleur social de l'école ou du CSSS, des Services à la famille ou de tout autre service communautaire.
- N'attendez pas que la situation dégénère, que ça devienne pire. Vous pouvez vous adresser à la direction de l'école pour signaler l'intimidation.

En tout temps, un parent peut contacter la direction de l'école (à l'adresse suivante : brigitte.cool@csmb.qc.ca) pour signaler un événement que son enfant soit impliqué ou non.

Démarche à suivre lorsque vous communiquez avec la direction de l'école

- Communiquez ce que vous connaissez de la situation (nature de l'événement, élèves impliqués, lieux, circonstances...)
- Si vous n'avez pas de nouvelles, communiquez à nouveau, cette fois par écrit (courriel ou lettre), avec la direction de l'école à brigitte.cool@csmb.qc.ca

Un parent ou un élève peut porter plainte à la Commission scolaire (article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique).

Un parent ou un élève peut recevoir de l'assistance de la Commission scolaire pour formuler sa plainte ou pour toute démarche s'y rapportant (article 3 du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire).

Si vous jugez que la sécurité de votre enfant est menacée ou qu'il est victime d'un acte criminel (harcèlement, agression sexuelle, menaces, extorsion, etc.), n'hésitez pas et contactez la police. C'est un recours qui vous appartient, peu importe les interventions de l'école pour contrer l'intimidation.

Prenez des mesures pour protéger votre enfant de la cyberintimidation.

Avec l'augmentation de l'usage du téléphone cellulaire et la facilité d'accès à Internet, bien souvent, l'intimidation aura lieu dans l'espace virtuel. Vous pouvez quand même agir et aider à enrayer la situation.

- Encouragez votre enfant à rester en contact avec ses amis en dehors de l'espace virtuel.
- Surveillez du mieux que vous le pouvez ses actions sur Internet.
- Vérifiez s'il a peur d'aller sur Internet ou s'il cesse brusquement d'y aller.
- Conseillez-lui d'éviter les endroits propices à l'intimidation tels que les sites de clavardage (« chat »), les jeux en ligne, etc.

Si vous constatez que votre enfant est victime de cyberintimidation, dites-lui :

- **D'ARRÊTER** immédiatement ses réponses aux messages d'intimidation. La personne qui l'intimide n'attend que ça.
- **D'ÉVITER** d'envoyer un message d'insultes ou de menaces, car il pourrait se retourner contre lui et lui apporter plus d'ennuis.
- **DE BLOQUER** les adresses ou personnes qui l'intimident. Qu'il s'agisse des réseaux sociaux, de son adresse courriel ou de son téléphone, il est possible de bloquer des personnes, des adresses ou des numéros.
- **DE PARLER** de la situation avec un adulte en qui il a confiance à l'école (ex. : professeur, psychologue, entraîneur, concierge, surveillant).
- **DE RETRACER** les adresses d'où proviennent les messages d'intimidation.
- **DE SAUVEGARDER** tous les messages d'intimidation qu'il reçoit, que ce soit par courriel, texto, messagerie instantanée.

Si vous jugez que la sécurité de votre enfant est menacée ou qu'il est victime d'un acte criminel (harcèlement, agression sexuelle, menaces, extorsion, etc.), n'hésitez pas et contactez la police. C'est un recours qui vous appartient, peu importe les interventions de l'école pour contrer l'intimidation.



Questionnaire pour les parents.

Mon enfant vit-il une situation d'intimidation à l'école?

**Veuillez remplir ce questionnaire avant de contacter l'école. L'information ici-bas nous aidera à orienter nos interventions et facilitera votre démarche.*

1) Votre enfant a-t-il subi une blessure physique?

Aucune Légère Sévère

2) Votre enfant se fait-il :

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Humilier | <input type="checkbox"/> Pousser | <input type="checkbox"/> Menacer |
| <input type="checkbox"/> Insulter, injurier | <input type="checkbox"/> Ridiculiser, rabaisser | <input type="checkbox"/> Faire du chantage |
| <input type="checkbox"/> Harceler, traquer | <input type="checkbox"/> Exclure, isoler, ignorer | <input type="checkbox"/> Voler ses choses |
| <input type="checkbox"/> Briser/endommager ses effets personnels | <input type="checkbox"/> Briser/nuire à sa réputation | |

3) Fréquence de l'acte :

Acte isolé Acte répétitif Acte posé seul Acte posé en groupe

Déséquilibre de pouvoirs : Oui Non

Sentiment de détresse de la victime : Oui Non

Les enfants impliqués dans la situation sont-ils des amis de votre enfant?

Oui Non

Formulaire de signalement - **Intimidation/violence**

<p style="text-align: center;">INTIMIDATION</p> <p>Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (13 L.I.P.).</p>	<p style="text-align: center;">VIOLENCE</p> <p>Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (13 L.I.P.).</p>
--	---

NOM DE L'ÉCOLE _____ Primaire Secondaire

SIGNALEMENT **Pour toute information complémentaire, utiliser le verso.**

Nom de l'adulte de l'école qui signale l'événement : _____

Direction Enseignant(e) Autres (spécifier) : _____
 Personnel professionnel Personnel de soutien
 Vous avez été témoin de l'événement.
 Vous n'avez pas été témoin de l'événement. **Vous avez été informé de la situation par :**
 Nom, prénom : _____
 Élève Parents Autres (spécifier) : _____
Date où vous avez été informé de la situation : _____
 Date de l'événement : _____ Heure de l'événement : _____
LIEU(X) : _____

AUTEUR(S) DE L'AGRESSION

<input type="checkbox"/> Acte perpétré seul Nom de la personne qui a agressé : _____ <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin Degré/groupe, s'il y a lieu : _____	<input type="checkbox"/> Acte perpétré en groupe Nom de(s) complice(s) : _____ <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin _____ <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin
--	--

TÉMOIN(S)

Il n'y avait pas de témoin.
 Un ou des élèves ou adultes ont été témoin(s). Nombre d'élèves : _____ Nombre d'adultes : _____
 Nom de(s) témoin(s), s'il y a lieu : _____
 Direction Enseignant(e) Parents
 Personnel professionnel Personnel de soutien Autres (spécifier) : _____

CIBLE OU VICTIME

Nom de la personne : _____ Féminin Masculin Degré/groupe : _____
 Blessures physiques : Aucune Légères Sévères
 Préciser : _____
 Détresse engendrée : Légère Sévère
 Préciser : _____

NATURE DE L'ACTE POSÉ

Atteinte morale ou psychologique	Atteinte à la vie sociale	Atteinte à l'intégrité physique	Atteinte aux biens personnels et publics
<input type="checkbox"/> Humilier, ridiculiser, rabaisser, dénigrer, se moquer <input type="checkbox"/> Harceler, traquer <input type="checkbox"/> Insulter, injurier <input type="checkbox"/> Faire du chantage <input type="checkbox"/> Menacer <input type="checkbox"/> Discriminer sur la base du racisme, de l'orientation sexuelle, de la religion, du handicap, du sexe, etc. <input type="checkbox"/> Autres (spécifier au verso)	<input type="checkbox"/> Exclure, isoler, ignorer <input type="checkbox"/> Briser une réputation ou y nuire <input type="checkbox"/> Cyber intimidation : afficher, envoyer un message, une photo, ou une vidéo préjudiciable <input type="checkbox"/> Répandre des rumeurs, commérer <input type="checkbox"/> Filmer, photographier quelqu'un à son insu ou sans son consentement et l'afficher ou le diffuser <input type="checkbox"/> Autres (spécifier au verso):	<input type="checkbox"/> Agresser physiquement à mains nues (bagarre, coup de poing, etc.) <input type="checkbox"/> Agresser physiquement avec un objet <input type="checkbox"/> Violence à caractère sexuel (harcèlement, attouchements, etc.) <input type="checkbox"/> Autres (spécifier au verso):	<input type="checkbox"/> Endommager volontairement des biens collectifs ou personnels (graffiti, « tags », etc.) <input type="checkbox"/> Escroquer, tenter une extorsion de fonds <input type="checkbox"/> Voler ou tenter de voler <input type="checkbox"/> Vol qualifié avec extorsion, menace et intimidation (taxage) <input type="checkbox"/> Autres (spécifier au verso):

ACTIONS POSÉES

Exiger l'arrêt du comportement.
 Discussion avec l'élève visé. Vérification sommaire auprès de l'élève ciblé (s'informer de la fréquence des gestes, lui demander comment il se sent, assurer sa sécurité si nécessaire).
 Fait par : _____
 Discussion avec l'élève auteur de l'agression (lui rappeler les valeurs, les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'école, vérifier s'il comprend que son comportement est inacceptable, lui rappeler le comportement attendu, le responsabiliser face à son comportement).
 Fait par : _____
 Discussion avec les témoins (expliquez-leur que les intimidateurs ont besoin d'un auditoire, sans auditoire, ils ont moins de pouvoir, leurs réactions peuvent encourager ou décourager l'agresseur, rappelez-leur l'importance de dénoncer l'intimidation).
 Fait par : _____
 Autres : _____

CETTE FICHE A ÉTÉ TRANSMISE À (équipe de direction) : _____ **Date :** _____

À verser au dossier d'aide particulière en incluant la chronologie des interventions

Formulaire de signalement - **Intimidation/violence**

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (13 L.I.P.).

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (13 L.I.P.).

Informations complémentaires :